



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 7 novembre 2019

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2019,
- 3) **Finances** : Remboursement caution M. Metaireau,
- 4) **Finances** : Demandes de subvention,
- 5) **Patrimoine** : Location local Vivier,
- 6) **Patrimoine** : Vente Orée du Bois,
- 7) **Sécurité** : Installation alarme mairie,
- 8) **Sécurité** : Convention voisins vigilants,
- 9) **Association** : Demande autorisation ouverture jardin exotique pour présentation au public
- 10) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – LIZEUX Ludovic et THOMAS Henri
Mmes ALEXANDRE Monique – LEVANDOWSKI Martine – OSTER Aurore – BONNETIER
Paulette et PETIT Franciane

ETAIENT REPRESENTES :

TOURNEMOLLE Éric par LIZEUX Ludovic
GAUDET Stéphanie par OSTER Aurore
MAILLARD Cédric par Martine LEVANDOWSKI
MEY James par Jacques PORTAS

ETAIENT ABSENTS :

MM. GUYARD Fabrice et CORDIER Denis

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Finances : Demande de prêt M49

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Aurore OSTER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du PV du 26 septembre 2019

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et signent le procès-verbal du 26 septembre 2019.

Affaire 3 : Finances : Remboursement caution M. Metaireau

Monsieur METAIREAU a quitté un local sur le site du Vivier, le 31 octobre 2019. L'état des lieux de sortie a été réalisé et aucun dommage n'est à déplorer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser la caution de Monsieur METAIREAU d'un montant de 264.00 €.

Affaire 4 : Finances : Demandes de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs associations ont fait parvenir en Mairie une demande de subvention :

- ↪ AFMTéléthon
- ↪ Sapeurs-Pompiers humanitaires,
- ↪ Association Oncobleuets-Courlancy
- ↪ Association Roseau,
- ↪ Comité des fêtes,
- ↪ Association pour le patrimoine de la Forêt de Saint Gobain et Coucy Basse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ↪ à l'unanimité, de n'octroyer aucune subvention aux associations AFMTéléthon, Sapeurs-Pompiers humanitaires et Oncobleuets-Courlancy.
- ↪ A la majorité (2 abstentions et 11 voix pour), d'accorder une subvention exceptionnelle au comité des fêtes, pour halloween, à hauteur de 500 euros,
- ↪ à la majorité (1 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour), d'accorder une subvention à l'association pour le patrimoine de la Forêt de Saint Gobain et Coucy basse à hauteur de 120 euros.

Affaire 5 : Patrimoine : Location local du Vivier

Monsieur METAIREAU ayant libéré un local sur le site du Vivier, plusieurs demandes de location sont arrivées en Mairie.

Après avoir pris connaissance des demandes, le Conseil Municipal, à la majorité (3 voix contre et 10 voix pour), décide :

- ↳ De louer un local au Vivier, à compter du 1er décembre 2019, à la société Meunier Construction pour un loyer mensuel de 300.00 euros.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Départ de Monsieur Henri THOMAS

Affaire 6 : Patrimoine : Vente de l'Orée du Bois


La commune possède une maison délabrée sur la parcelle n°91. Ce bien est mis en vente depuis quelques mois. Plusieurs propositions d'achat sont arrivées en mairie.

Après avoir pris connaissance des propositions, le Conseil Municipal, à la majorité (4 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour), décide :

- ↳ de vendre la maison « l'Orée du Bois » et le terrain sis 30, rue Bernard Lefèvre, à Madame BLANCHART Clara pour un montant de 20 000 euros,
- ↳ de charger Maître DELORME, notaire à Blérancourt d'établir l'acte de vente,
- ↳ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Départ de Madame Aurore OSTER

A défaut de quorum la séance est suspendue à 19h45

Le Maire

Jacques PORTAS